



<u>OBJECTIF GENERALE DE FORMATION :</u>	<u>RECOMMANDATIONS</u>
<p>A la fin de la formation, l'apprenant sera capable :</p> <p>De porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés</p>	<p>Dahir n°1-03-194 du 14 rejeb (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au Code du Travail</p> <p>Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 6 jourmada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code du travail.</p>

Partie 1	Partie 2	Partie 3
<p>De prendre en charge une personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ; - victime d'une atteinte circonstancielle ; - présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel. 	<p>D'assurer, au sein d'une équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ; - le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport. 	<p>De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.</p> <p>Par ailleurs, il doit être en mesure :</p> <p>D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.</p> <p>D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.</p> <p>De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.</p> <p>D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.</p>

Méthodes pédagogiques:

Méthode interrogative : questionnement pour permettre à l'apprenant de construire ses connaissances par lui-même ou de faire des liens et de donner du sens aux situations présentées. Les participants sont incités à formuler ce qu'ils savent, ce qu'ils pensent et se qu'ils se représentent

Méthode démonstrative: présentation de situations, conduite à tenir et gestes accompagnés de commentaires et justifications

Méthode active: Apprentissage des gestes et mises en situation